



Savoir dialoguer et valoriser ses pratiques

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Nord-Ouest – Région Hauts de France

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : janvier 2020

Date de révision : novembre 2022

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 511 000 contributeurs, dont 31 904 en Hauts de France (chiffres 2021). VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Cet appel d'offre est parti du constat suivant : la défiance envers le monde agricole est grandissante chez les citoyens et les consommateurs. Parce qu'ils n'ont pas les clefs pour comprendre les enjeux, la complexité et la diversité du monde agricole, la représentation qu'ils se font de celui-ci est souvent fautive et éloignée de la réalité du métier d'agriculteur. Et ce contexte mène à la multiplication de situations conflictuelles auxquelles sont confrontés les exploitants agricoles. En effet, les prises à partie peuvent être directes (prise à partie par un particulier, sur un lieu public), avoir lieu dans des instances territoriales par des élus (mairie, conseil municipal...), par des associations de consommateurs (actions plus ou moins directes et/ou violentes) et enfin porter sur un large panel de pratiques, qui ne sont pas forcément celles de l'agriculteur interpellé.

Dans cette ambiance de dénigrement systématique, les agriculteurs se sentent démunis non seulement pour répondre aux détracteurs mais plus globalement pour parler de leur métier passion. Ils se doivent alors d'être acteurs de leur communication. Ils se rendent compte de toute la difficulté de savoir parler simplement, ne pas s'énerver, savoir s'adapter à l'interlocuteur... En plus de cet aspect de dialogue sociétal, il existe la nécessité de s'approprier les moyens et techniques de communication pour valoriser les bonnes pratiques.

C'est donc dans la droite ligne de la démarche de la **charte de bon voisinage**, signée à l'automne 2019, qui prône « **Mieux se connaître, c'est mieux se comprendre et mieux se respecter** », que les agriculteurs de la région doivent apprendre notamment à **Être à l'écoute et mieux faire connaître son activité et ses projets**.

L'objectif général de l'appel d'offre

L'objectif général de cet appel d'offres spécifique est d'encourager les prestataires de formation à développer une offre innovante qui permettra aux contributeurs de VIVEA de connaître les clefs pour participer, à leur niveau, à la réhabilitation d'une image positive du monde agricole. Ces formations devront permettre à ces acteurs de terrain à être mieux outillés et plus confiants dans leur métier face aux détracteurs lors de situations qui peuvent créer le



malaise et l'inconfort et ainsi gagner en efficacité et en impact dans leurs messages.

2. Propositions attendues

Le public

Le public visé est l'ensemble des contributeurs(trices) de la région Hauts de France.

Le recrutement du public

Pour assurer le recrutement sur une thématique pour laquelle la mobilisation du public peut s'avérer difficile, des modalités spécifiques, allant au-delà de celles pratiquées par l'organisme pour son offre de formation classiques, (mailing, articles de presse, flyers, réunions d'information) devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « public visé et zone géographique ».

Aussi, l'implication d'un partenaire prescripteur de la formation différent de l'OF réalisateur (groupes existants, coopératives, organismes économiques ou de conseils...) est fortement préconisée.

Le périmètre géographique

Le présent appel d'offres concerne toute la région des Hauts de France.

Les objectifs de formation

Les formations ont pour finalité de donner des clefs pour répondre au dialogue sociétal. L'objectif de formation principal est que le stagiaire soit en capacité de développer auprès de ses interlocuteurs un argumentaire efficace basé sur ses pratiques.

Pour atteindre cet objectif, des objectifs intermédiaires doivent être développés dans le cadre de la formation :

- ▶ 1. Techniques de communication :
 - 1.1 Savoir adapter son argumentaire sur ses pratiques en fonction de l'interlocuteur
 - 1.2 Connaître les canaux de communication et les utiliser à bon escient (médias traditionnels, internet, réseaux sociaux, communication directe sur la ferme/les produits...)
 - 1.3 Adopter une posture d'écoute et de dialogue
- ▶ 2. Appropriation du contexte agricole :
 - 2.1 Identifier les sujets polémiques, savoir les recontextualiser et se créer des repères pour apporter des réponses factuelles et objectives et éviter d'utiliser les expressions créatrices de tension (choix de vocabulaire).
 - 2.2 Connaître les plus-values et les limites de ses propres pratiques au regard de ces controverses
 - 2.3 Identifier les atouts de son métier et sa fierté à l'exercer, son rôle social et les perspectives des différentes filières

Afin de rester cohérentes en termes de durée et de contenus, les formations doivent aborder à minima 2 objectifs intermédiaires respectivement relatifs aux techniques de communication et à l'appropriation du contexte agricole.



Les modalités pédagogiques

Les actions seront orientées sur une pédagogie active et participative. Ainsi, toutes les formations devront comporter les modalités suivantes :

- ▶ Mises en situation/Jeu de rôle, débriefing et capitalisation des enseignements
- ▶ Travail à partir des expériences de chacun
- ▶ Prise en compte les attentes spécifiques des stagiaires

Afin d'avoir une vision précise des besoins des stagiaires, un positionnement formalisé sera réalisé en amont de la formation (outil de test en ligne, entretien téléphonique, mail...). Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « méthodes pédagogiques et moyens matériels ».

La durée de la formation

La durée minimum attendue des actions de formation est de 7 heures.

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les compétences des formateurs

Afin de répondre au mieux à la spécificité de ces formations, le ou les formateurs doivent justifier de la double compétence : maîtrise des techniques de communication ET connaissance des spécificités et du contexte du monde agricole.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Les formations démarrent à partir de l'année N et se terminent au plus tard le 31 mars de l'année N+1.

Autres critères

Pour permettre une meilleure acquisition des compétences et une participation active à la formation, le nombre de stagiaires ne pourra pas dépasser 12 personnes par formation.

Le Transfert des Acquis (TA) et l'Accompagnement Individualisé ne sont pas des modalités éligibles dans le présent AOS.

3. Sélection

Les critères de sélection

Dans le cadre du présent appel d'offres spécifique, le choix des actions de formation se fera en fonction des 6 critères suivants :

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)



- ▶ Les moyens de mobilisation des stagiaires
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées
- ▶ Les compétences des formateurs
- ▶ Le nombre de stagiaires

L'implication des organismes

Les organismes de formation, en répondant à ce cahier des charges, s'engagent à participer, à la demande des conseillers VIVEA, à toute réunion de travail animée par VIVEA en lien avec cet appel d'offres (témoignages sur les actions réalisées, échanges de pratiques, réflexions sur la mobilisation, évaluation du dispositif...).

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 44 €TTC par heure/stagiaire La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 44 € TTC par heure/stagiaire.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour des partenariats favorisant le recrutement du public.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

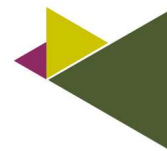
- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction dans la **priorité 1 « Conforter la position du chef d'entreprise »** de l'appel d'offre permanent du comité régional des Hauts de France, en cochant le projet intitulé « **Dialogue sociétal** ».



Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Aurélien LABE

Conseiller VIVEA Nord Pas de Calais, référent de l'appel d'offres,

Tél : 06 75 66 49 17

Mails : a.labe@vivea.fr

Elise FERON

Conseillère VIVEA Picardie

Tél : 06 75 66 49 18

Mails : e.feron@vivea.fr

« Savoir dialoguer et valoriser ses pratiques »